



RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00249
Numéro SIREN : 382 475 259
Nom ou dénomination : AUNIS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2015 sous le numéro de dépôt 1701

SEANES

VALELELA

LEGALE

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE

HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

FIDAL

9 RUE DE L'OUVRAGE A CORNES
BOITE POSTALE 286
17013 LA ROCHELLE CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 91 B 249 / 2015-A-1701

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 16/04/2015, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 03/04/2015

- Changement de forme juridique - Société réduite à un associé unique

Concernant la société

AUNIS CONSEIL
Société à responsabilité limitée
71 avenue de Strasbourg
17340 Chatelaillon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1701 le 16/04/2015

R.C.S. LA ROCHELLE 382 475 259 (91 B 249)

Fait à LA ROCHELLE le 16/04/2015,

LE GREFFIER



LEGALE

SEANES

VALELLA

LEALLE

AUNIS CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 18.700 €
Siège social : 71, avenue de Strasbourg
17340 CHATELAILLON
382 475 259 RCS LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 03 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, et le trois avril, à dix heures, au siège social, Monsieur Jean-François BROTHIER demeurant 25, rue Françoise Dolto 17000 LA ROCHELLE, l'Associé unique et gérant de la Société AUNIS CONSEIL.

I. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation du caractère unipersonnel de la société.
- Délégation de pouvoirs en vue de la réalisation des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, conformément aux dispositions légales en vigueur, déclare être l'unique associée de la société AUNIS CONSEIL depuis la dernière cession de parts sociales intervenue le 19 octobre 1995.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales ou réglementaires, notamment au tribunal de commerce.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



